

Soucoupes volantes : la France ouvre ses archives

La France est devenue hier le premier pays au monde à mettre en ligne ses archives officielles sur les objets volants non identifiés, dans un exercice de transparence qui vise à dissiper les accusations de dissimulation lancées par certains passionnés.

«C'est une première mondiale», a souligné Jacques Patenet, responsable du Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan) du Centre national d'études spatiales (Cnes).

«Oui, c'est vrai, aux Etats-Unis, on peut demander ces informations au cas par cas. Mais nous, nous avons fait le contraire en mettant à la disposition du public l'ensemble de l'information», a ajouté M. Patenet.

Ces archives contiennent pour l'heure environ 400 dossiers, soit un quart des quelque 1 600 cas observés en France depuis les années 50 (s'y ajoutent quelques cas plus anciens).

«Nous employons une personne à temps complet pour avoir en ligne la totalité de nos archives d'ici la fin de l'année» a-t-il assuré. Le Geipan compte aussi intégrer progressivement photos et vidéos.

«Le principe qui nous anime, c'est qu'il n'y a rien qu'on ne mettra pas en ligne, avec une seule réserve : la protection de la vie privée». «Il n'y a pas dans les archives du CNES de documents classés Défense et je n'ai reçu aucune instruction particulière dans ce domaine-là», a affirmé M. Patenet.

Pour l'essentiel, les documents mis en ligne sont des procès-verbaux de gendarmerie, expurgés des données personnelles sur les témoins. Le principal problème rencontré par les scientifiques est le flou de la plupart des témoignages.

Chaque année, entre 50 et 100 cas sont signalés au Cnes, dont environ 10 % font l'objet d'une enquête complémentaire. «Mais seuls quelques dizaines sur les trente dernières années méritent le nom d'ovnis», selon M. Patenet.

<http://www.cnes-geipan.fr>

Le Journal de la Haute-Marne
Vendredi 23 Mars 2007